



VICTIME D ACCIDENT MEDICAL

Par **CAFRINE**, le **29/09/2009** à **11:01**

JE SUIS MAMAN DE 3 ENFANTS NES PAR CESARIENNES,pendant la derniere intervention j ai eu une ligature des trompes (methode pomeroy) aujourd'hui a peine 16 mois plus tard je me retrouve enceinte, decouvert par hasard , cette ligature a etait fait pour des raisons médicaux,je ne doit plus avoir d enfants le risque est trop important,l hopital ma proposer ivg et non l ivt il s avait deja que je peux plus prendre de telles risques, ma desicion etait longue a prendre mais il fallait se decider , l hopital ma proposer l aspiration, la grossesse etait deja trop avancer, il m on donner un medicament pour ramollir le col pour me preparer a cette intervention,ce medicament a eu une complication médical sur moi j ai eu une hemorragie , accompagner de douleurs atroces,et jai perdu le bébé l entrer de l hopital;depuis je ne vis plus, je n arrive pas a dormir , je m occupe l esprit pour pas penser a tout sa,je suis suivi par une psy depuis le debut de cette histoire, aujourd'hui je veux des explications sur ce qui c est passer et demander réparation , quel sont mes droit ?je suis deja en possession de mon dossier médical

Par **Kely**, le **12/10/2009** à **02:36**

bonjour,

il faut d'abord saisir l'ONIAM si vous estimez avoir été victime d'accidents médicaux avec un formulaire que vous trouverez sur : http://www.oniam.fr/textes/formulaire_oniam.pdf

et sur http://www.oniam.fr/textes/referentiel_oniam_20090701.pdf

mais il faut constituer un dossier solide

tenez moi au courant sur kelyhadd@hotmail.com

bon courage et à bientôt

Par **yanissou**, le **04/12/2009** à **15:09**

tu devrais contacter contacter DVEM(dommage victimes erreurs medical)
au 0622293646 ils sont tres bien pour info
bon courage.